

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL	
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉCONOMIE ET DU NUMÉRIQUE	

Communiqué de presse

Communiqué de presse



Investissements d'Avenir :

Lancement de l'appel à projets « Partenariats pour la Formation professionnelle et l'emploi »

7 novembre 2014 : Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François REBSAMEN, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, Emmanuel MACRON, ministre de l'Industrie, de l'Économie et du Numérique, Louis SCHWEITZER, commissaire général à l'Investissement et Pierre-René LEMAS, directeur général du groupe Caisse des Dépôts, annoncent le lancement d'une nouvelle action du Programme d'Investissements d'Avenir pour la compétitivité des entreprises : « Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi » (PFPE).

Piloté par le Commissariat général à l'Investissement, le Programme d'Investissements d'Avenir permet en particulier à la France de s'adapter aux mutations économiques, aux transformations de la société et à l'accélération de l'innovation technologique et sociale, tous créateurs de nouveaux besoins en matière de formation. L'action « Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi » permet de répondre à ces nouveaux besoins via l'engagement conjoint des acteurs économiques (grands groupes, PME...) et des acteurs de la formation et de l'enseignement (Universités, Ecoles, centres de formation...). Ensemble, ils seront capables d'une meilleure anticipation des évolutions économiques, des compétences et des emplois d'avenir. Avec des partenariats qui s'inscrivent dans la durée, ils pourront viser des projets de grande envergure, sur un territoire, une filière donnée ou expérimenter de nouvelles activités de formation.



Les projets doivent également permettre aux salariés, quel que soit leur niveau de qualification, d'être acteurs de leur évolution professionnelle et d'accroître ainsi leur employabilité. Solidaire et inclusive, la formation offerte permettra aux demandeurs d'emplois et aux jeunes en insertion de se doter des qualifications anticipées par les entreprises et d'accéder plus facilement à l'emploi.

L'appel à projet permanent est ouvert à compter du 1^{er} décembre et vise à sélectionner et soutenir des projets de formation portés par des consortiums associant employeurs et organismes de formation. Doté de 126 millions d'euros, cet appel à projet permanent est ouvert jusqu'au 28 février 2017. Dans cette action, et dans le respect des règles communautaires, le Programme d'Investissements d'Avenir interviendra sous la forme de subventions pouvant atteindre au maximum 50 % du coût du projet.

Les projets pourront s'inscrire dans des diagnostics partagés issus d'un dialogue social territorial et dans le cadre de l'action des pôles de compétitivité ou des clusters. Ils pourront prolonger les dynamiques engagées avec les campus des métiers et des qualifications et les 34 plans de la nouvelle France industrielle. Ils seront évalués par un comité d'évaluation associant les ministères concernés et plusieurs personnalités du monde économique et de la formation.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir :

<http://investissement-avenir.gouvernement.fr/>

Compte Twitter : [@CGI_PIAvenir](https://twitter.com/CGI_PIAvenir)

Pour télécharger l'appel à projet et le dossier de candidature

<http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com>

Contacts presse :

Cabinet de Najat VALLAUD BELKACEM : 01 55 55 30 10

Cabinet de François REBSAMEN : 01 49 55 31 02

Cabinet d'Emmanuel MACRON : 01 53 18 45 13

Cabinet de Louis SCHWEITZER : 01 42 75 64 43

Caisse des Dépôts : 01 58 50 40 00